Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20261115-D20DEE_NO26-DE

DEE-SD

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2026

20- PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT - ECOLE PRIVEE NOTRE DAME DE VERN-SUR- SEICHE – ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Rapporteuse : Mme MONTIGNE

Dans le cadre de la participation aux charges de fonctionnement des écoles privées, la Ville de Fougères est sollicitée par l'école Notre Dame à Vern-sur-Seiche, pour la participation aux frais de scolarisation durant l'année scolaire 2025/2026, d'un élève fougerais.

La mairie de VERN-SUR-SEICHE demande la participation aux mairies uniquement pour les enfants scolarisés dans le public. En conséquence, il appartient à son école privée de demander les participations aux charges de fonctionnement aux mairies concernées.

L'école Notre Dame à Vern-sur-Seiche sollicite donc la participation de la Ville de Fougères pour 1 élève scolarisé en élémentaire en classe ULIS-CM2.

La contribution est calculée selon le coût réel / élève issus du Compte Administratif n-1 de Vern-sur-Seiche, sauf si le coût fougerais est inférieur.

Coût d'un élève en élémentaire résultant du compte administratif 2024 applicable pour l'année scolaire 2025/2026 est de :

- Le coût d'un élève fougerais : 619,41 €.
- Le coût d'un élève de Vern-sur-Seiche à : 370,13 €.

Pour l'élève en école élémentaire, la participation de la Ville de Fougères sera basée sur le coût de la commune de scolarisation, inférieur au coût fougerais.

Avec l'avis favorable de la commission Education, Enfance et Petite Enfance du 21 octobre 2026, le Conseil municipal est invité à autoriser le versement de 370,13 €, à l'école privée Notre Dame à Vern-sur-Seiche, pour la scolarisation d'un élève en classe ULIS en 2025/2026.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
A Fougères,

Madame le Maire,

Le Maire

ALICE LEBRET

La secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué : à l'Education enfance et petite enfance

STEPHANIE MONTIGNE

Signé électroniquement par : Stephanie MONTIGNE
Le 2026-11-15T09:38:43+01:00

Signé électroniquement par Stephanie MONTIGNE le 15/11/2026 09:38:43